



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ETUDE POUR LA RESTAURATION
HYDROMORPHOLOGIQUE ET LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU DU
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS
LYS ROMANE (2 LOTS) – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES À BONS
DE COMMANDE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande, ayant pour objet des prestations d'étude pour la restauration hydromorphologique et la continuité écologique des cours d'eau du territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 600 000 € HT et pour une durée ferme de 4 ans à compter de la notification, décomposée de la manière suivante :

Lot 1 : Bassin Versant Nord - Clarence Nave, avec un montant maximum de 300 000 € HT,

Lot 2 : Bassin versant Sud – Lawe, avec un montant maximum de 300 000 € HT,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 12 septembre 2023, a décidé de retenir les propositions suivantes jugées économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 : Bassin Versant Nord - Clarence Nave : l'offre du groupement ARTELIA (mandataire) et AUDDICE BIODIVERSITE, ayant son siège social à MARQUETTE LEZ LILLE (59520), 300 rue de Lille, bâtiment B, pour un montant de 279 000 € HT issu du détail estimatif,

Lot 2 : Bassin versant Sud – Lawe : l'offre du groupement ARTELIA (mandataire) et BIOTOPE, ayant son siège social à MARQUETTE LEZ LILLE (59520), 300 rue de Lille, bâtiment B, pour un montant de 316 440 € HT issu du détail estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet des prestations d'étude pour la restauration hydromorphologique et la continuité écologique des cours d'eau du territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane avec les groupements suivants :

Lot 1 : Bassin Versant Nord - Clarence Nave : Le groupement ARTELIA (mandataire) et AUDDICE BIODIVERSITE, ayant son siège social à MARQUETTE LEZ LILLE (59520), 300 rue de Lille, bâtiment B, pour une durée ferme de 4 ans et pour un montant maximum de 300 000 € HT,

Lot 2 : Bassin versant Sud – Lawe, Le groupement ARTELIA (mandataire) et BIOTOPE, ayant son siège social à MARQUETTE LEZ LILLE (59520), 300 rue de Lille, bâtiment B, pour une durée ferme de 4 ans et pour un montant maximum de 300 000 € HT,

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **30 OCT. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



OGIEZ Gérard

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **1 NOV. 2023**

Et de la publication le : - **1 NOV. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



OGIEZ Gérard